

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 393**29 mai 2001****SOMMAIRE**

Abitibi S.A., Luxembourg	18849	Guyan S.A., Luxembourg	18857
Achelia Luxembourg S.A., Luxembourg	18845	Hermia Holding S.A., Strassen	18862
Araxa Holding S.A., Luxembourg	18843	Hibou S.A.H., Luxembourg	18838
Befor S.A.H., Luxembourg	18837	Hipermark Holding S.A., Luxembourg	18852
BGP S.A., Bertrange	18864	I.A.I. Holding S.A., Luxembourg	18855
Brickedge Holding S.A., Luxembourg	18862	I.E.M.A.M. S.A., Luxembourg	18858
Buttik Cado, S.à r.l., Dudelange	18818	Iberofinance S.A., Strassen	18846
Buvest Holding S.A., Luxembourg	18861	Ifonas Holding S.A., Luxembourg	18856
C.D.M. S.A., Luxembourg	18856	Illinois S.A.H., Luxembourg	18842
C.F.T. Finance S.A.H., Luxembourg	18852	Intercity Development S.A.H., Luxembourg	18859
Camus Enterprise S.A., Luxembourg	18837	International Real Estate Management S.A., Luxembourg	18851
Chacal S.A.H., Luxembourg	18860	Investing Partners S.A.H, Luxembourg	18849
Clara Finance S.A., Luxembourg	18843	(001) invest World Opportunities Fund, Sicav, Luxembourg	18828
Coldeg S.A.H., Luxembourg	18853	(001) invest World Opportunities Fund, Sicav, Luxembourg	18829
Construction et Gestion, S.à r.l., Luxembourg	18864	Joint Investment Holding S.A., Luxembourg	18841
Contitrans Holding S.A., Luxembourg	18859	Jurian S.A., Luxembourg	18854
Corinthe S.A., Luxembourg	18859	Keersma S.A., Luxembourg	18847
Cuzinco S.A.H., Luxembourg	18839	Kinase Holding S.A., Luxembourg	18850
D.F. Holding S.A., Luxembourg	18861	Labmed S.A., Luxembourg	18854
Dartep S.A., Luxembourg	18842	Lamaco A.G., Luxembourg	18839
Diversified Securities Fund, Sicav, Luxembourg	18863	Lipa International S.A., Luxembourg	18847
Dominoes Engineering S.A., Troisvierges	18825	Lorica S.A.H., Luxembourg	18855
E.F.E.C. Luxembourg S.A., Luxembourg	18839	Luxsalaires S.A., Ettelbruck	18818
Euro Assets Management S.A., Luxembourg	18845	Lycoris Enterprises S.A., Luxembourg	18861
European Steelholding Corporation S.A., Luxembourg	18845	Marite Holding S.A., Luxembourg	18855
Exor Group S.A., Luxembourg	18851	Martur Finance S.A.H., Luxembourg	18862
Exor Group S.A., Luxembourg	18852	Mas Lux S.A., Luxembourg	18830
F.I.G.A., Finanz und Investitionsgesellschaft für Afrika, S.A.H., Luxembourg	18844	Metaleurop International Holding S.A., Luxembourg	18825
Felix S.A., Luxembourg	18847	Minotaurus Film, S.à r.l., Ettelbruck	18837
Fimadel S.A.H., Luxembourg	18838	MNE Holdings S.A.H., Luxembourg	18836
Finanter Incorporation S.A.H., Luxembourg	18854	MNE Holdings S.A.H., Luxembourg	18836
Fininsteel S.A.H., Luxembourg	18838	Mosella Consult, GmbH, Luxembourg	18825
Finwash S.A., Luxembourg	18841	Myriade Holding S.A., Luxembourg	18848
Frohfeld A.G., Luxembourg	18839	Nadar S.A.H., Luxembourg	18858
GERHOLD - Gestion et Investissement S.A., Luxembourg	18848	Nessy S.A., Luxembourg	18846
GM Inter Est Maritime S.A., Luxembourg	18819	Never End Finance S.A., Luxembourg	18858
Gofinco Holding S.A., Luxembourg	18848		

New Co Holding Lux S.A., Luxembourg	18853	Risla S.A.H., Luxembourg	18861
Nicoba S.A., Luxembourg	18836	Sailboat Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg . . .	18849
Nobel Constructing Company S.A., Luxembourg.	18843	Santamaria S.A., Luxembourg.	18841
Nova International S.A.	18837	Sicea Holding S.A., Luxembourg.	18851
Nylof S.A.H., Luxembourg.	18824	Sinagua S.A.H., Luxembourg.	18860
Omnium de Participations S.A.H., Luxembourg. .	18837	Société d'Investissements Financiers et Industriels	
Oxalco Holding S.A.	18825	A.A., Luxembourg	18841
Partin S.A.H., Luxembourg	18840	Société Financière d'Octobre S.A.H., Luxem-	
Perconsult International S.A., Luxembourg.	18855	bourg	18863
Pergame S.A.H., Luxembourg.	18850	Société pour l'Investissement en Afrique S.A.H.,	
Phocea S.A.H., Luxembourg	18856	Luxembourg	18860
Pictet Fixed Income Fund, Sicav, Luxembourg. . .	18827	Spring Multiple 99 S.C.A., Luxembourg	18850
Pictet Fixed Income Fund, Sicav, Luxembourg. . .	18828	Strategia Holding S.A., Luxembourg	18833
Plantations des Terres Rouges S.A., Luxembourg	18830	Suna S.A.H., Luxembourg	18858
Plumtree S.A., Luxembourg	18835	Suvian S.A.H., Luxembourg	18840
Plumtree S.A., Luxembourg	18835	Sweetvest S.A.H., Luxembourg.	18863
Plumtree S.A., Luxembourg	18836	Textilco S.A., Luxembourg	18844
Plus Fund	18823	Tradep S.A., Luxembourg	18846
Plus Fund	18824	U.P.I., Union de Participations et d'Investissements-	
Pole S.A., Luxembourg.	18859	S.A., Luxembourg.	18840
Prada Lux S.A., Luxembourg.	18853	Valbeach Constructing Company S.A., Luxem-	
Pradera European Retail Fund	18826	bourg	18842
Pradera European Retail Fund	18826	Vedoheima S.A.H, Luxembourg	18849
Protection II	18824	Warnant et Cie S.A., Luxembourg	18843
Restaurant Propice, S.à r.l., Consdorf.	18818	Zorinvest S.A., Luxembourg	18844
Rheingold S.A.H., Luxembourg.	18857		

LUXSALAIRES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 53, avenue J.F. Kennedy.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 9 novembre 2000 à 9.00 heures à Ettelbruck

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité de nommer Monsieur Pierre Gelhausen, demeurant à L-9952 Drin-klange, Maison 4D, au poste de directeur et de lui déléguer la gestion journalière de la société. Il pourra engager la société avec sa seule signature pour toutes les affaires courantes.

Pour copie conforme
R. Altmann / Y. Wallers
Administrateurs

Enregistré à Diekirch, le 14 novembre 2000, vol. 266, fol. 88, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(92981/643/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 novembre 2000.

RESTAURANT PROPICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Consdorf.
R. C. Diekirch B 3.397.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2000, vol. 546, fol. 30, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(92990/999/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 novembre 2000.

BUTTIK CADDO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 14, rue du Commerce.
R. C. Luxembourg B 34.596.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Diekirch, le 14 novembre 2000, vol. 266, fol. 88, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH

Signature

(67128/561/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2000.

GM INTER EST MARITIME S.A., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-2320 Luxemburg, 5, boulevard de la Pétrusse.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausend, den sechszwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul Bettingen, mit Amtswohnsitz in Niederanven.

Sind erschienen:

- 1) GM INTEREST, S.à r.l., mit Gesellschaftssitz in Luxemburg, 24, rue Henri VII, vertreten durch André Harpes;
- 2) Herr André Harpes, Jurist, wohnhaft in Luxemburg.

Kapitel I.- Form - Benennung - Sitz - Zweck - Dauer der Gesellschaft

Art. 1. Form und Benennung. Zwischen den obengenannten Komparenten und all jenen Personen, die das Eigentumsrecht an den nachstehend aufgeführten Aktien erwerben werden, wird hierdurch eine luxemburgische Gesellschaft in der Form einer Aktiengesellschaft gegründet.

Die Gesellschaft nimmt die Bezeichnung GM INTER EST MARITIME S.A. an.

Art. 2. Sitz. Der Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg-Stadt.

Durch Beschluss des Verwaltungsrates kann der Gesellschaftssitz jederzeit an einen anderen Ort des Grossherzogtums in Luxemburg verlegt werden. Durch Beschluss des Verwaltungsrates können Filialen oder Büros im Grossherzogtum Luxemburg sowie im Ausland eingerichtet werden.

Sollte der Verwaltungsrat feststellen, dass aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eingetreten sind oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder die Verbindung mit dem Gesellschaftssitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Verwaltungsrat den Gesellschaftssitz ins Ausland verlegen, und zwar solange wie die Ereignisse fortauern. Diese provisorische Massnahme hat keinen Einfluss auf die Staatszugehörigkeit der Gesellschaft, welche unbeschadet dieser Verlegung des Gesellschaftssitzes die Luxemburger Staatszugehörigkeit beibehält.

Die Anordnung der Verlegung des Gesellschaftssitzes ist von einem mit der täglichen Geschäftsführung betrauten ausübenden Organ der Gesellschaft bekanntzugeben.

Art. 3. Zweck. Zweck der Gesellschaft ist der Einkauf, Verkauf, Befrachtung, Frachtung und Verwaltung von Hochseeschiffen jeglicher Art, des weiteren die finanziellen und kommerziellen Operationen die direkt oder indirekt damit in Verbindung stehen.

Art. 4. Dauer. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

Die Gesellschaft kann jederzeit im Wege einer Satzungsänderung durch Entschluss der Gesellschafterversammlung aufgelöst werden.

Kapitel II.- Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 5. Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital wird auf fünfzigtausend (50.000,-) Euro festgelegt. Es ist eingeteilt in fünfzig (50) Aktien einer und derselben Art zu je tausend (1.000,-) Euro.

Art. 6. Form der Aktien. Die Aktien sind Namensaktien oder Inhaberaktien laut Wunsch des Aktienbesitzers.

Die Inhaberaktien stammen aus einem Register mit laufend nummerierten Kontrollabschnitten.

Am Sitz der Gesellschaft wird ein Register der Namensaktien geführt, welches die genaue Bezeichnung eines jeden Aktionärs erfasst, sowie die Zahl der Aktien über welche er verfügt, und, gegebenenfalls, die Abtretung dieser Aktien mit dem Datum der Abtretung.

Der Verwaltungsrat kann Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgeben.

Art. 7. Übertragung und Verkauf der Aktien. Jede Übertragung von Aktien an Dritte die nicht Aktionäre sind, aus welchem Grund und unter welcher Form auch immer, sogar wenn sie nur das Titeileigentum ohne den Niessbrauch betrifft, unterliegt der vorherigen Zustimmung des Verwaltungsrates, welcher jedoch die Zustimmung nur aus wichtigem Grund versagen darf.

Die Erben, Berechtigten und Gläubiger eines Aktionärs dürfen, aus welchem Grund auch immer, weder die Güter und Werte der Gesellschaft gerichtlich versiegeln, noch deren Teilung oder Statthaftung verlangen, Vorbeugungsmassnahmen nehmen, Inventare provozieren oder sich in irgendeiner Weise in deren Verwaltung einmischen. Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich auf die Gesellschaftsinventare und Bilanzen, und auf die Beschlüsse des Verwaltungsrates und der Generalversammlung beziehen.

Art. 8. An die Aktien verbundene Rechte. Zusätzlich zu dem Stimmrecht, das der Aktie gesetzlich zugeschrieben ist, gibt jede Aktie Recht auf einen zu den bestehenden Aktien proportionalen Anteil des Gesellschaftsvermögens, der Gewinne oder des Liquidationskontos.

Die Rechte und Verpflichtungen, die mit jeder Aktie verbunden sind, können nicht von ihr getrennt werden, gleichwohl in wessen Besitz sie gelingt.

Der Besitz einer Aktie bringt vollen Rechtes die Einwilligung in die Gesellschaftsstatuten und Entscheidungen der Generalversammlung mit sich.

Die Aktien sind gegenüber der Gesellschaft unteilbar und sie wird für jede aktie nur einen Eigentümer kennen.

Kapitel III.- Verwaltungsrat

Art. 9. Verwaltungsrat. Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern, welche nicht Aktionäre sein müssen.

Die Gesellschafterversammlung wählt die Verwaltungsmitglieder und sie bestimmt die genaue Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates. Die Verwaltungsratsmitglieder werden auf eine Höchstdauer von sechs Jahren benannt, sie sind wiederwählbar und sie können jederzeit von der Gesellschaftsversammlung, mit oder ohne Grund, abberufen werden.

Bei Ausscheiden eines Mitgliedes des Verwaltungsrates sind die verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder ermächtigt, die vorläufige Besetzung des vakanten Sitzes in gemeinsamer Beratung vorzunehmen. In diesem Fall wird die Gesellschaftsversammlung bei ihrem nächsten Zusammentreffen die endgültige Wahl vornehmen.

Art. 10. Versammlungen des Verwaltungsrates. Der Verwaltungsrat bestimmt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden, einen oder mehrere Generalbevollmächtigte und setzt deren Befugnisse fest. Die Entschädigung und Honorare der Verwaltungsratsmitglieder werden gegebenenfalls von der jährlichen ordentlichen Gesellschaftsversammlung festgesetzt.

Die Verwaltungsratsmitglieder können durch jedes Mittel, sogar mündlich, zu den Sitzungen des Verwaltungsrates einberufen werden.

Jedes abwesende oder verhinderte Verwaltungsratsmitglied kann einem anderen Mitglied durch Brief, Kafetelegramm, Telegramm, Fernschreiben oder Telekopie Vollmacht zur Vertretung und zur Abstimmung bei einer Verwaltungsratssitzung erteilen.

Der Verwaltungsrat kann nur gültig beraten und ist nur dann beschlussfähig, wenn die Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder erschienen oder vertreten ist.

Jeder Beschluss wird durch die Mehrheit der abstimmenden erschienenen oder vertretenen Mitglieder gefasst.

In Dringlichkeitsfällen ist ein schriftlicher Beschluss, welcher von allen Verwaltungsratsmitgliedern unterschrieben ist, gültig und rechtsverbindlich, als wäre er während einer Verwaltungsratssitzung, welche regelmässig einberufen wurde und gültig beraten hat, gefasst worden. Ein solcher Beschluss kann in einem oder mehreren Dokumenten, in der Form eines Schriftstückes, eines Kabeltelegramms, eines Telegramms, eines Fernschreibens oder einer Telekopie, mit gleichem Inhalt beurkundet werden.

Art. 11. Protokoll der Verwaltungsratssitzungen. Die Sitzungsprotokolle des Verwaltungsrates werden vom Vorsitzenden der Versammlung oder vom Generalbevollmächtigten oder von zwei beliebigen Mitgliedern unterschrieben. Die Abschriften oder Auszüge werden vom Vorsitzenden der Versammlung oder vom Generalbevollmächtigten oder von zwei beliebigen Mitgliedern beglaubigt. Die Vollmachten werden den Protokollen beigelegt bleiben.

Art. 12. Befugnisse des Verwaltungsrates. Der Verwaltungsrat ist befugt, jedwede Handlung vorzunehmen, welche zur Erreichung des Gesellschaftszwecks notwendig oder zweckdienlich ist, soweit dieselbe nicht durch das Gesetz oder durch die Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten ist.

Er kann unter anderem und ohne dass die folgende Liste komplett oder begrenzt sei, alle Verträge zeichnen oder Massnahmen treffen, die zur Ausführung jener Unternehmen oder Operationen, die im Interesse der Gesellschaft sind, jede finanzielle oder andere Vereinbarung in diesem Zusammenhang machen, alle der Gesellschaft geschuldeten Summen einkassieren, davon Quittung abgeben, Überweisung oder Abzüge von Geldern, Renten, Guthaben oder sonstige Werten der Gesellschaft durchführen oder erlauben, jede Kontoeröffnung und alle damit verbundenen Operationen durchführen, Geld auf kurz oder lang an- oder verleihen.

Art. 13. Vollmachten. Der Verwaltungsrat kann ein Teil oder die Gesamtheit seiner Mächte bezüglich der täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die Vertretung derselben in bezug auf die tägliche Geschäftsführung an ein oder mehrere Verwaltungsmitglieder, sowie Direktoren, Handlungsbevollmächtigte, Angestellte oder andere Beauftragte übertragen, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Er kann auch Spezialvollmachten ausstellen oder fortdauernde oder vorübergehende Funktionen an Personen oder Beauftragte seiner Wahl übergeben.

Die Übertragung der täglichen Geschäftsführung an ein Mitglied des Verwaltungsrates unterliegt der vorherigen Genehmigung der Gesellschafterversammlung.

Art. 14. Interessenkonflikte. Verträge oder Transaktionen zwischen der Gesellschaft und anderen Gesellschaften oder Unternehmen können nicht beeinträchtigt oder für ungültig erklärt werden durch die Tatsache, dass ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft ein persönliches Interesse in diesen anderen Gesellschaften haben oder dass sie Verwaltungsratsmitglieder, Handlungsbevollmächtigte oder Angestellte dieser Gesellschaften sind.

Ein Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft, welcher zur gleichen Zeit die Funktion eines Verwaltungsratsmitgliedes, Gesellschafters, Handelsbevollmächtigten oder Angestellten einer anderen Gesellschaft oder eines anderen Unternehmens ausübt, mit welcher die Gesellschaft Verträge abschliesst oder mit welcher sie in irgendeiner Weise in geschäftlicher Verbindung steht, wird nicht durch die Tatsache seiner Zugehörigkeit zu dieser Gesellschaft oder diesem Unternehmen daran gehindert sein, seine Meinung zu äussern, seine Stimme abzugeben oder tätig zu werden betreffend irgendeine Frage in Zusammenhang mit einem solchen Vertrag oder einem solchen Geschäft.

Die Gesellschaft wird jedes Verwaltungsratsmitglied oder dessen Erben, Testamentvollstrecker oder Verwalter entschädigen für alle vernünftigerweise von ihm aufgewandten Kosten im Zusammenhang mit irgendeiner Tätigkeit, Klage oder einem Verfahren, in welchem er aufgrund seiner jetzigen oder früheren Tätigkeit als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft zu einer Partei gemacht worden ist, oder auf Verlangen der Gesellschaft oder einem anderen Unternehmen, bei dem die Gesellschaft Aktionär oder Gläubiger ist und bei der ihm nicht das Recht auf Entschädigung eingeräumt wurde, es sei denn im Zusammenhang mit Angelegenheiten, bei denen er rechtskräftig wegen solch einer Handlung in einer Klage oder einem Rechtsverfahren wegen grober Fahrlässigkeit oder schlechter Geschäftsführung verurteilt worden ist, im Falle eines Vergleichs soll Schadenersatz nur im Zusammenhang mit solchen Angelegenheiten geleistet werden, die durch den Vergleich gedeckt sind und bei denen die Gesellschaft durch ihre Rechtsanwälte dahingehend belehrt worden

ist, dass keine Pflichtverletzung die Person, welche von dem Schaden freigestellt wird, trifft. Die vorstehenden Rechte auf Entschädigung sollen nicht andere Rechte ausschliessen, auf die diese Person Anrecht hat.

Art. 15. Vertretung der Gesellschaft. Die Gesellschaft ist rechtsverbindlich verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von je zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die einzelne Unterschrift eines zu diesem Zwecke beauftragten Mitglied des Verwaltungsrates oder Bevollmächtigten, oder durch die einzelne Unterschrift einer Person, an welche durch den Verwaltungsrat oder seinen Vertreter eine spezielle Vollmacht ausgestellt wurde, aber nur in den Grenzen dieser Vollmacht.

Art. 16. Bezüge der Mitglieder des Verwaltungsrates. Die Gesellschafterversammlung kann an die Mitglieder des Verwaltungsrates Festbeträge auszahlen oder Präsenzgelder verteilen oder ihnen einen Festbetrag zur Rückzahlung ihrer Reisekosten oder anderer Allgemeinkosten vergüten, welche als Betriebsausgaben zu verbuchen sind.

Art. 17. Kommissare. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre sein müssen.

Der oder die Kommissare werden durch die Gesellschafterversammlung für eine Höchstdauer von sechs Jahren benannt, sie sind wiederwählbar und die Gesellschafterversammlung kann ihr Mandat zu jeder Zeit, mit oder Grund, widerrufen.

Die jährliche ordentliche Generalversammlung setzt gegebenenfalls die Vergütung für die Kommissare fest.

Kapitel IV.- Gesellschafterversammlung

Art. 18. Befugnisse der Gesellschafterversammlung die Gesellschafterversammlung, welche ordnungsgemäss zusammengekommen ist, vertritt die Gesamtheit der Gesellschafter.

Sie hat sämtliche Befugnisse, welche diese Satzung oder das Gesetz ihr erteilen.

Art. 19. Die jährliche Generalversammlung findet statt ein jeweils am ersten Mittwoch im Monat Februar um 10.00 Uhr in der Gemeinde Luxemburg, am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen Platz, welcher an der Vorladung angegeben ist, und zum ersten Male im Jahre 2001.

Ist dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag, so findet die Generalversammlung erst am nächstfolgenden Werktag statt.

Art. 20. Andere Generalversammlungen. Der Verwaltungsrat ist befugt, andere Gesellschafterversammlungen einzuberufen.

Wenn aussergewöhnliche Ereignisse eintreten sollten, welche souverän vom Verwaltungsrat bestimmt werden, können die Gesellschafterversammlungen, inbegriffen auch die jährliche Generalversammlung, im Ausland abgehalten werden.

Art. 21. Prozedur, Abstimmungen. Die Gesellschafterversammlungen werden vom Verwaltungsrat oder von dem oder den Kommissaren in der vom Gesetz vorgeschriebenen Form einberufen. Die Einberufung muss die Tagesordnung der Gesellschafterversammlungen beinhalten.

Falls sämtliche Gesellschafter anwesend oder vertreten sind und erklären die der Versammlung vorgelegte Tagesordnung zu kennen, kann eine Gesellschafterversammlungen auch ohne vorherige Einberufung rechtsgültig abgehalten werden.

Jeder Aktionär kann einem Bevollmächtigten, welcher nicht Aktionär sein muss, durch Brief, Kabeltelegramm, Telegramm, Fernschreiben oder Telekopie Vollmacht zur Vertretung und zur Abstimmung bei einer Gesellschafterversammlung erteilen. Der Verwaltungsrat ist befugt, alle anderen Bedingungen zur Teilnahme an den Gesellschafterversammlungen festzulegen.

Jede Aktie gibt Recht auf ein Stimme.

Ausser im Falle einer gegensätzlichen Bestimmung des Gesetzes und der Abberufung des Delegierten des Verwaltungsrates, welche eine Mehrheit von Dreiviertel der anwesenden Stimmen benötigt, erfolgen die Beschlüsse mit einfacher Mehrheit der Stimmen.

Die Abschriften oder Auszüge der Versammlungsprotokolle, welche bei Gericht oder anderswo vorzulegen sind, werden vom Vorsitzenden des Verwaltungsrates oder vom Generalbevollmächtigten oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern beglaubigt.

Kapitel V.- Geschäftsjahr - Gewinnverteilung

Art. 22. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt mit dem ersten Tag des Monats Januar und endet mit dem letzten Tag des Monats Dezember. Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr mit dem Datum der Gesellschaftsgründung und endet am 31. Dezember 2000.

Der Verwaltungsrat bereitet die jährliche Bilanz sowie alle dazu gehörigen Dokumente, unter Beachtung der luxemburgischen Gesetzgebung und der luxemburgischen Buchhaltungspraxis, vor.

Art. 23. Gewinnanwendung. Von dem durch die Bilanz ausgewiesenen Reingewinn dienen die ersten fünf Prozent (5 %) zur Speisung des gesetzlichen Reservefonds. Die Verpflichtung dieses Abzuges entfällt, sobald und solange der Reservefonds ein Zehntel des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Die Gesellschafterversammlung beschliesst gemäss dem Vorschlag des Verwaltungsrates über die Anwendung des restlichen Reingewinns. Sie kann beschliessen, den restlichen Gewinn oder einen Teil davon einem Reserve- oder Provisionsfonds zukommen zu lassen, ihn zu übertragen oder an die Aktionäre als Dividende zu verteilen.

Der Verwaltungsrat kann unter den gesetzlich vorgesehenen Bedingungen eine Anzahlung auf Dividende vornehmen. Der Verwaltungsrat bestimmt den Betrag sowie das Datum, an welchem eine solche Anzahlung vorgenommen wird.

Die Gesellschaft kann unter Beachtung der vom Gesetz vorgeschriebenen Bedingungen ihre eigenen Aktien zurückkaufen.

Kapitel VI.- Auflösung - Liquidation

Art. 24. Auflösung, Liquidation. Ausser im Falle einer gegensätzlichen Bestimmung des Gesetzes kann im Wege einer Satzungsänderung durch Beschluss der Gesellschafterversammlung die Gesellschaft jederzeit aufgelöst werden.

Bei Auflösung der Gesellschaft werden ein oder mehrere Liquidatoren ernannt. Ihre Ernennung erfolgt durch die Gesellschafterversammlung, welche ihre Befugnisse und Bezüge festsetzt.

Kapitel VII.- Gesetzgebung

Art. 25. Gesetzgebung. Für alle Punkte, welche nicht durch die gegenwärtige Satzung bestimmt werden, beziehen sich die Parteien auf das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie dessen Abänderungsgesetze.

Zeichnung und Einbezahlung des Kapitals

Das Gesellschaftskapital wurde wie folgt gezeichnet:

1. GMT INTER EST, S.à r.l.....	49
2. André Harpes.....	1
Total:.....	50

Auf alle Aktien wurde eine Barbezahlung in Höhe von 100 % geleistet, so dass der Gesellschaft vom heutigen Tage an ein Betrag von fünfzigtausend (50.000,-) Euro zur Verfügung steht, wie dies dem Notar nachgewiesen wurde.

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann sind die eingangs erwähnten Personen, welche die Gesamtheit des gezeichneten Gesellschaftskapitals vertreten und sich als gültig zusammengerufen betrachten, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengekommen und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Sie bestimmen einstimmig, die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder auf drei festzulegen.

Zu Verwaltungsratsmitgliedern wurden ernannt:

1. Die Société Anonyme MARELUX S.A., mit Sitz in Luxemburg, 55, boulevard de la Pétrusse, welche Herrn Robert Mehrpahl als ihren Representant bestimmt;
2. Siebert Klaus Theo, Angestellter, wohnhaft in D-86753 Möttingen, Merzingerstrasse 21;
3. Franz Spiegl, Angestellter, Teschchien, 1200 Prag 2 Zahrebska 38.

Das Mandat der ernannten Verwaltungsratsmitglieder endet am Schluss der jährlichen ordentlichen Generalversammlung von 2005.

Die laut Artikel 13 der Gesellschaftssatzung geforderte Genehmigung der Gesellschafterversammlung ist für die drei oben genannten Mitglieder des Verwaltungsrates jeweils einzeln gegeben.

Zweiter Beschluss

Sie bestimmen einstimmig, die Zahl der Kommissare auf ein festzulegen.

Zum Kommissar wird genannt:

Herr Laurent Fisch, Jurist, wohnhaft in Luxemburg.

Das Mandat des ernannten Kommissars endet am Schluss der jährlichen ordentlichen Generalversammlung von 2005.

Dritter Beschluss

Gemäss der gegenwärtigen Satzung und des Gesetzes ermächtigt die Gesellschafterversammlung den Verwaltungsrat, die gesamte tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die Vertretung derselben in bezug auf die tägliche Geschäftsführung individuell an ein oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrates zu übertragen.

Vierter Beschluss

Sie setzen den Gesellschaftssitz fest auf L-2320 Luxemburg, 55, boulevard de la Pétrusse.

Versammlung des Verwaltungsrates

Alsdann sind die vorgenannten Verwaltungsratsmitglieder zu einer Versammlung des Verwaltungsrates zusammengekommen und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Die Firma MARELUX S.A., repräsentiert von Herrn Robert Mehrpahl, vorgenannt, wird zum Generalbevollmächtigten ernannt, der Verwaltungsrat überträgt die gesamte tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die Vertretung derselben in bezug auf die tägliche Geschäftsführung an ihn, welcher individuell zeichnet, gemäss der Ermächtigung die dem Verwaltungsrat an diesem Tag von der ausserordentlichen Generalversammlung erteilt wurde mit ganzer Vollmacht die Gesellschaft einzeln unter seiner alleinigen Unterschrift für alle Geschäfte zu binden.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningen, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung haben die vorgenannten Kompargenten zusammen mit dem instrumentierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. Harpes, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2000, vol. 6CS, fol. 62, case 12. – Reçu 20.170 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Niederanven, den 10. November 2000.

P. Bettingen.

(67065/202/266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2000.

PLUS FUND, Fonds Commun de Placement.

The Depository Bank:
 BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A., having its registered office at 1A, Heienhaff, L-1736 Senningerberg
 and
 the Management Company
 AF-INVESTIMENTOS INTERNACIONAL S.A., with its registered office in Luxembourg at 1A, Heienhaff, L-1736 Senningerberg (the «Management Company»), the management company of PLUS FUND
 decided to change the management regulations of PLUS FUND as follows:

Art. 2. The Management Company.

First paragraph. «The Fund shall be managed on behalf of the unitholders by the Management Company, which has its registered office in Senningerberg.»

Art. 3. The Depository Bank.

First paragraph. «The Management Company has appointed BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A., a public limited company organised under Luxembourg legislation with its registered office in Senningerberg, as the Depository Bank, under the terms of a Custodian Agreement.»

Fourth paragraph. «Under its own responsibility, the Depository Bank may entrust correspondent banks and clearing institutions such as Clearstream with the Fund's assets.»

Art. 4. Investment Policies and Regulations.

A. Investment Possibilities

First paragraph, by adding following sentence: «In exceptional circumstances and in the interest of the unitholders this percentage may be temporarily disregarded.»

C. Investment Restrictions

«C.8. Securities lending

Each Sub-Fund may lend securities through a standardised lending system organised by a recognised clearing institution (e.g. CLEARSTREAM, EUROCLEAR among others) or by a first class financial institution specialised in this type of transaction.»

Art. 7. Ownership of units.

First paragraph. «Units are issued either in bearer form or in registered form. The ownership of bearer units is evidenced by a credit confirmation of the inscription to a securities account held by the investor with a bank of his choice. Global certificates may be issued for bearer units. In this case the investor is not entitled to receive delivery of the certificates.»

Art. 8. Net Asset Value.

Fifth paragraph, last sentence: «For the purpose of establishing annual reports including the audited financial accounts of each of the Sub-Funds as well as the consolidated financial accounts of all Sub-Funds, the total net assets of the Fund shall be expressed in Euro and shall correspond to the difference between the total assets and the total liabilities of the Fund.»

Art. 9. Suspension of Valuation of the Net Asset Value and of the Issue, Redemption, and Conversion of Units for one or all of the Sub-Funds.

Point c)

«c) disruption of the communications network makes it impossible to determine the value of a considerable part of a Sub-Fund's assets.»

Art. 11. Expenses of the Fund.

Last paragraph, second last sentence will be deleted, and the paragraph will read as follows:

«In the case where any of the above-mentioned expenses of the Fund cannot be considered as being attributable to a particular Sub-Fund, such expenses shall be allocated to the relevant Sub-Funds pro rata to the net asset value of each Sub-Fund. When the Fund incurs any of the above-mentioned expenses which relate to any particular Sub-Fund or to any action taken in connection with a particular Sub-Fund, such expense shall be allocated to the relevant Sub-Fund. All recurring fees are directly charged to the Fund's assets. Other expenses may be amortised over a period of 5 years.»

Art. 12. Business Year, Audit.

First sentence. «The Fund's business year shall end on December 31 each year.»

«Art. 13. Distributions.

The Management Company shall determine from time to time if and to what extent each Sub-fund will pay dividends. Dividends shall be paid out of net investment income and/or net realised capital gains at such frequency as shall be determined by the Management Company. Interim dividends shall be paid if and when decided by the Management Company in compliance with applicable law.»

Art. 14. Amendments to these Management Regulations.

Last sentence. «Amendments shall take effect 5 days after their publication in the Luxembourg Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial).»

Art. 16. Duration of the Fund, Dissolution of the Fund or any of its Sub-Funds.

Duration and dissolution of the Fund, second paragraph: «For all of the Sub-Funds, no unit may be issued as soon as the event giving rise to liquidation occurs. Unless the Board of Directors otherwise decides in the interests of the

unitholders of the Sub-Fund or to keep equal treatment between the unitholders of the Sub-Fund, the unitholders may continue to request repurchase of their units free of charge, except for the cost of liquidation.»

These amendments to the Management Regulations shall come into force as of five days after its publication in the Mémorial.

Executed in Luxembourg on April 17, 2001.

AF-INVESTIMENTOS INTERNACIONAL S.A.

Signatures

BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2001, vol. 553, fol. 2, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31033/032/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

PLUS FUND, Fonds Commun de Placement.

La version du règlement de gestion coordonnée au 18 avril 2001 a été enregistrée à Luxembourg, le 14 mai 2001, vol. 553, fol. 2, case 2 et a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PLUS FUND

BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(31034/032/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

PROTECTION II, Fonds Commun de Placement.

LIQUIDATION

The Management Regulations of Protection II (the «Fund») provide that the Fund is established for a period expiring on 27th April, 2001.

IBJ FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. (the «Management Company») acting as management company of the Fund has therefore decided, with the approval of MIZUHO TRUST & BANKING (LUXEMBOURG) S.A., acting as Custodian of the Fund, to put the Fund into liquidation as from 27th April, 2001 and to suspend the calculation of the net asset value and the redemption of units as of such date.

The Management Company will proceed to the liquidation of the Fund in accordance with Luxembourg laws and regulations.

The documents and accounts of the Fund will remain deposited at the offices of MIZUHO TRUST & BANKING (LUXEMBOURG) S.A., 13 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, for a period of five years.

A further notice will be published upon the closure of the liquidation.

IBJ FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

On behalf of the Board of Directors

K. Atobe / J.-C. Simon

Director / Director

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2001, vol. 552, fol. 97, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31040/260/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

NYLOF S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 4.573.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2000, vol. 546, fol. 48, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2000.

Pour NYLOF S.A., Société Anonyme Holding

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature / Signature

(66951/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

MOSELLA CONSULT, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 51.918.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2000, vol. 546, fol. 30, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MOSELLA CONSULT, G.m.b.H.

MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l.

Signature

(66946/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

METALEUROP INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste. Zithe.
R. C. Luxembourg B 9.854.

Contrat de domiciliation

Un contrat de domiciliation a été conclu en date du 1^{er} janvier 2000 entre la société METALEUROP INTERNATIONAL HOLDING S.A. et la société LUX-FIDUCIAIRE, S.à r.l., pour une durée indéterminée et susceptible d'être dénoncé par chacune des parties avec un préavis de deux mois.

Réquisition pour inscription au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 14 novembre 2000.

Aux fins de réquisition

LUX-FIDUCIAIRE, S.à r.l.

Domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2000, vol. 546, fol. 39, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(66936/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

DOMINOES ENGINEERING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9910 Troisvierges, 1, rue de la Laiterie.
H. R. Diekirch B 4.462.

*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung der Firma DOMINOES ENGINEERING S.A.
abgehalten in Uffingen (Troisvierges) am 10. Oktober 2000 um 11.00 Uhr*

Beschluss des Verwaltungsrates die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder von 4 auf 3 herunterzusetzen

Die Versammlung beschließt einstimmig die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder von 4 auf 3 herunterzusetzen.

Der Verwaltungsrat setzt sich jetzt folgendermaßen zusammen:

Stephan Hugo, Delegierter des Verwaltungsrates, wohnhaft in B-4780 Niderum, 6, auf dem Schwirtzberg

Karl Hugo, Industrieller, wohnhaft in L-9392 Wallendorf-Pont, 1, im Röhr

Bernd Hugo, Buchhalter, wohnhaft in B-4960 Malmedy, rue de la Vaulx, 28

Für gleichlautende Ausfertigung zum Zwecke der Veröffentlichung.

Troisvierges, den 10. Oktober 2000.

Der Verwaltungsrat

Unterschriften

Enregistré à Diekirch, le 31 octobre 2000, vol. 266, fol. 81, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(92980/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 novembre 2000.

OXALCO HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 30.372.

Messieurs Yves Bayle, Thierry Schmit et Madame Fernande Poncin, membres du Conseil d'Administration, et Monsieur Paul Albrecht, Commissaire aux Comptes, ont démissionné des fonctions respectives qu'ils assumaient au sein de la société, avec effet au 31 mars 2000.

La BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A. dénonce le domicile de la société OXALCO HOLDING S.A., 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg, de sorte que cette dernière se trouve jusqu'à nouvel avis sans domicile connu, avec effet au 31 mars 2000.

Senningerberg, le 20 novembre 2000.
 BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A.
 L'Agent domiciliataire
 Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2000, vol. 456, fol. 45, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(66956/032/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

PRADERA EUROPEAN RETAIL FUND, Fonds Commun de Placement.

Amendment Agreement

This agreement is made as of the 3rd day of May, 2001.

The original version of the Management Regulations has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations on 12th December 2000. This amendment agreement to the Management Regulations will be published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations on 29th May 2001.

Between: PRADERA MANAGEMENT, S.à r.l., a company incorporated on 26th September 2000 as a société à responsabilité limitée under the laws of Luxembourg with an unlimited duration and having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg (hereinafter called the «Management Company»), acting for itself and on behalf of and in the interest of the unitholders of PRADERA EUROPEAN RETAIL FUND, a mutual investment fund organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, on the first part,

and PRADERA - AM PLC, a company incorporated under the laws of England and having its registered office at Devonshire House, 146 Bishopsgate, London EC2M 4JX, United Kingdom, on the second part,

and DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, société anonyme, having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg (hereinafter called the «Custodian»), on the third part.

Have, with effect from the date of this agreement, agreed to the following changes to the Management Regulations of PRADERA EUROPEAN RETAIL FUND:

Under the following sections, Articles and Schedules, the date 31st March 2001 is replaced by the date 22nd May 2001:

- under section «Interpretation» under the following bullet points: «Class A(1) Initial Funding Date», «Closing» and «Valuation Day»;
- under Article 9, paragraphs 13, 16 and 17; and
- under the Schedule (Table relating to the Distribution of Distributable Cash Flow under Article 18).

It will be opposable against third parties upon its publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés. The management Regulations are on file in a restated version at the chancery of the District Court of Luxembourg.

In Witness, whereof, the parties hereto have caused this instrument to be executed in several originals of which one for each party hereto and one to be filed with the supervisory authorities concerned.

For Publication on 29th May 2001 in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRADERA MANAGEMENT, S.à r.l.
 Signatures

PRADERA - AM PLC
 Signature

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme
 as Custodian of PRADERA EUROPEAN RETAIL FUND
 F. Guillaume / M. Bock
 Conseiller Principal / Premier Attaché

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2001, vol. 553, fol. 18, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31770/267/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2001.

PRADERA EUROPEAN RETAIL FUND, Fonds Commun de Placement.

Règlement de Gestion coordonné déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2001.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
 Signature

(31771/267/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2001.

PICTET FIXED INCOME FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 38.034.

L'an deux mille un, le deux mai.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable PICTET FIXED INCOME FUND, ayant son siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination PICTET UMBRELLA FUND suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 20 septembre 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C du 29 octobre 1991, numéro 411.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 8 novembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 7 mars 2000, numéro 195.

L'assemblée est présidée par Madame Julie Mossong, employée de banque, demeurant à Hëttermillen.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Marie-Claude Lange, employée de banque, demeurant à Senningerberg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Vincent Petit-Jean, employé de banque, demeurant à L-8211 Mamer.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que des 12.859.788 actions en circulation, 8.077.044 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II.- Que la présente assemblée a été convoquée par des lettres recommandées envoyées en date du 29 mars 2001.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- Modification de l'Article 22 des statuts de façon à ajouter un cas de suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire, des souscriptions, des remboursements et des conversions par l'ajout d'un paragraphe (e):

Et ainsi lire

«(e) Dès la survenance d'un fait entraînant l'état de liquidation du Fonds ou d'une de ses catégories d'actions».

- Modification de l'Acte de Constitution de la Société afin de supprimer le texte en italique ci-dessous du paragraphe C c) de l'Article 23:

«c) lorsque la Société supporte un engagement qui est en relation avec un avoir d'une masse déterminée ou en relation avec une opération effectuée en rapport avec un avoir d'une masse en question *étant entendu cependant que tous les engagements, quelle que soit la masse à laquelle ils sont attribués, engageront la Société tout entière, sauf accord contraire avec les créanciers.*»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 22 des statuts de façon à ajouter un cas de suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire, des souscriptions, des remboursements et des conversions par l'ajout d'un paragraphe (e) dont la teneur est la suivante:

«(e) Dès la survenance d'un fait entraînant l'état de liquidation du Fonds ou d'une de ses catégories d'actions».

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier les statuts afin de supprimer le texte en italique ci-dessous du paragraphe C c) de l'Article 23:

«c) lorsque la Société supporte un engagement qui est en relation avec un avoir d'une masse déterminée ou en relation avec une opération effectuée en rapport avec un avoir d'une masse en question *étant entendu cependant que tous les engagements, quelle que soit la masse à laquelle ils sont attribués, engageront la Société tout entière, sauf accord contraire avec les créanciers.*»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Mossong, M-C. Lange, V. Petit-Jean, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 3 mai 2001, vol. 417, fol. 83, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 4 mai 2001.

E. Schroeder.

(28993/228/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2001.

PICTET FIXED INCOME FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 38.034.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2001.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2001.

E. Schroeder.

(29230/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2001.

001 INVEST WORLD OPPORTUNITIES FUND, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.
H. R. Luxemburg B 75.911.

Im Jahre zweitausendeins, den siebenundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Frank Baden, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft (Gesellschaft mit variablem Kapital) 001 invest WORLD OPPORTUNITIES FUND, mit Sitz in Luxemburg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 75.911, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Aktiengesellschaft 001 invest WORLD OPPORTUNITIES FUND wurde gegründet gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars vom 19. Mai 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Nummer 456 vom 28. Juni 2000.

Die Versammlung wird um elf Uhr dreissig unter dem Vorsitz von Herrn Nico Thill, Privatbeamter, wohnhaft in Itzig, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Frau Helena Cruz Dias, Privatbeamtin, wohnhaft in Alzingen.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Tom Gutenkauf, Privatbeamter, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I.- Die Einberufungen zu gegenwärtiger Versammlung erfolgten:

a) im Mémorial C, Recueil Nummer 253 vom 9. April 2001, Nummer 278 vom 18. April 2001.

b) im Luxemburger Wort vom 9. April 2001, vom 18. April 2001.

II.- Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Abänderung der folgenden Artikel der Satzung:

Artikel 12 -III. 4.

Artikel 13, Absatz 1

Artikel 19

Artikel 34-2), Absatz 1

Artikel 34-2), Absatz 3.

III.- Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sowie die Stückzahl der vertretenen Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen; diese Anwesenheitsliste, welche durch die anwesenden Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter und den Versammlungsvorstand gezeichnet wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre, welche durch die Erschienenen ne varietur paraphiert wurden, bleiben gegenwärtiger Urkunde ebenfalls beigefügt.

IV.- Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass von den 5236,278 sich im Umlauf befindenden Aktien, 5221,278 Aktien in gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten sind.

V.- Gegenwärtige Versammlung ist somit regelrecht zusammengesetzt und ist befugt über vorstehende Tagesordnung zu beschliessen.

Alsdann wird nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgender Beschluss gefasst:

Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, Artikel 12, 13, 19 und 34 wie folgt abzuändern:

Art. 12.-III. 4. Für den Fall, dass ein Vermögenswert oder eine Verpflichtung der Gesellschaft einem einzelnen Teilfonds nicht zugeordnet werden kann, wird dieser Vermögenswert oder diese Verpflichtung den Teilfonds im Verhältnis ihres jeweiligen Nettoinventarwertes am Gesamt Nettoinventarwert der Gesellschaft zugeteilt. Die Verbindlichkeiten und Verpflichtungen eines Teilfonds verpflichten nur den betreffenden Teilfonds. In der Beziehung zwischen den Aktionären stellt jeder Teilfonds eine eigenständige Struktur dar.

Art. 13, Absatz 1. In jedem Teilfonds wird die Nettoinventarwertberechnung seiner Anteile periodisch von der Gesellschaft ermittelt, jedoch nicht weniger als zweimal im Monat und mit einer Frequenz, die der Verwaltungsrat bestimmt (ein solcher Tag der Ermittlung des Nettoinventarwertes der Anteile wird in dieser Satzung als Bewertungstag bezeichnet).

Art. 19. Der Verwaltungsrat ist befugt, unter Anwendung des Grundsatzes der Risikostreuung die Anlagepolitik in jedem Teilfonds und die Richtlinien für die Verwaltung der Gesellschaft zu bestimmen, vorbehaltlich der Anlagebeschränkungen gemäß Gesetz oder derjenigen, die vom Verwaltungsrat erstellt wurden.

1. Die Anlagen der Gesellschaft dürfen ausschließlich bestehen aus:

a) Wertpapieren, die an Börsen eines Mitgliedstaats der Europäischen Union zugelassen sind oder an einem anderen anerkannten und dem Publikum offenstehenden, regelmäßig stattfindenden Geregelten Markt eines Mitgliedstaats der Europäischen Union gehandelt werden.

b) Wertpapieren, die an Börsen eines Staates aus Europa, Amerika, Asien, Afrika oder Australien/Ozeanien zugelassen sind oder an einem anderen geregelten anerkannten, für das Publikum offenen und ordnungsgemäß funktionierenden Markt eines dieser Staaten gehandelt werden.

c) Wertpapieren aus Neuemissionen, sofern die Emissionsbedingungen die Verpflichtungen enthalten, die Zulassung zur amtlichen Notierung an Börsen oder an anderen geregelten anerkannten, für das Publikum offenen und ordnungsgemäß funktionierenden Märkten eines der unter b) aufgeführten Staaten zu beantragen, und sofern diese Zulassung innerhalb eines Jahres nach der Emission erfolgt.

2. Abweichend von den in Ziffer 1. Absatz a), b), c) festgesetzten Anlagebeschränkungen darf die Gesellschaft:

a) höchstens 10 % des Nettovermögens eines Teilfonds in anderen als in Absatz 1 genannten Wertpapieren anlegen,

b) höchstens 10 % des Nettovermögens eines Teilfonds in verbrieften Rechten, z.B. Geldmarktpapieren anlegen, welche ihren Merkmalen nach Wertpapieren gleichgestellt werden können (insbesondere durch ihre Übertragbarkeit, Veräußerbarkeit und periodische Bewertbarkeit) und deren Restlaufzeit am Tage des Erwerbs 12 Monate überschreitet.

In den unter Ziffer 2. Absatz a) und b) genannten Werten dürfen jedoch zusammen höchstens 10 % des Nettovermögens eines Teilfonds angelegt werden.

Der Verwaltungsrat ist befugt das Nettovermögen eines jeden Teilfonds in Anteile von Organismen für gemeinsame Anlagen in Wertpapieren (OGAW) des offenen Investmenttyps im Sinne der Investmentrichtlinie der Europäischen Union vom 20. Dezember 1985 (85/611/EWG) zu investieren und dies nur bis zu 5 % des Nettovermögens des Teilfonds.

Wenn die Gesellschaft und ein solcher OGAW durch eine Verwaltungs- oder Kontrollgemeinschaft oder durch eine substantielle direkte oder indirekte Beteiligung verbunden sind, ist das Anlegen in Anteilen eines solchen OGAW nur gestattet, wenn dieser OGAW sich gemäß seiner Gründungsunterlagen auf einen bestimmten geographischen oder wirtschaftlichen Bereich spezialisiert hat. In diesem Falle ist es der Verwaltungsgesellschaft untersagt, Ausgabe- und Rücknahmegebühren sowie Verwaltungs- und Beratungsgebühren zweimal zu erheben.

Der Verwaltungsrat wurde befugt, nach dem Grundsatz der Risikostreuung bis zu 100 % des Nettovermögens eines jeden Teilfonds in Wertpapieren verschiedener Emissionen anzulegen, die von einem Mitgliedstaat der EU oder seinen Gebietskörperschaften, von einem der OECD angehörenden Staat oder von internationalen Organismen öffentlichen Charakters, denen ein oder mehrere EU-Mitgliedstaaten angehören, begeben oder garantiert werden, sofern diese Wertpapiere im Rahmen von mindestens 6 verschiedenen Emissionen begeben worden sind, wobei die Wertpapiere aus ein und derselben Emission 30 % des Gesamtbetrages des Nettovermögens eines Teilfonds nicht überschreiten dürfen.

Art. 34-2) Liquidation durch Einbringen in einen anderen Teilfonds der Gesellschaft oder einen anderen OGA Luxemburger Rechts.

Absatz 1. Der Verwaltungsrat kann die Auflösung eines oder mehrerer Teilfonds durch Einbringen in einen oder mehrere andere Teilfonds der SICAV oder einen oder mehrere Teilfonds eines anderen OGAW Luxemburger Rechts welcher gemäß Teil 1 des Gesetzes vom 30. März 1988 betreffend die Organismen für gemeinsame Anlagen aufgelegt wurde, beschliessen, falls wesentliche Änderungen in der politischen oder wirtschaftlichen Lage nach Ermessen des Verwaltungsrats diese Entscheidung notwendig machen.

Absatz 3. Nach Ablauf dieser Frist verpflichtet die Entscheidung über das Einbringen die Gesamtheit der Aktionäre, die von dieser Möglichkeit keinen Gebrauch gemacht haben. Falls der OGAW Luxemburger Rechts welcher gemäß Teil I des Gesetzes vom 30. März 1988 betreffend die Organismen für gemeinsame Anlagen aufgelegt wurde, in den der oder die Teilfonds eingebracht werden, die Form eines Fonds Commun de Placement hat, verpflichtet diese Entscheidung lediglich die Aktionäre, die sich zugunsten der Einbringung ausgesprochen haben.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: N. Thill, H. Cruz Dias, T. Gutenkauf, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2001, vol. 129S, fol. 47, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft auf Begehrt erteilt, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 11. Mai 2001.

F. Baden.

(31390/200/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

001 INVEST WORLD OPPORTUNITIES FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 75.911.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 17 mai 2001.

F. Baden.

(31391/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

PLANTATIONS DES TERRES ROUGES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 4, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 71.965.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17 octobre 200, actée sous le numéro 710/2000 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(66968/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

MAS LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

STATUTS

L'an deux mille, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. DAMIDOV LIMITED, ayant son siège social à Niue,
 2. GORDON SHIPPING CO, ayant son siège social à Niue,
- les deux ici représentées par Madame Virginie Krausemer, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé données le 23 octobre 2000.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme, sous la dénomination de MAS LUX S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité pour l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières, de créances, de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y attachés.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garanties, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune.

Le capital autorisé est fixé à deux millions cinq cent mille euros (2.500.000,- EUR) représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des présents statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions d'actions, sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme adapté à la modification intervenue.

Les actions peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat qui ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désignent un remplaçant temporaire. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procédera à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à défaut, de deux administrateurs. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 9. Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de dispositions et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 10. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire et ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'assemblée générale statutaire se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième jeudi du mois de juin à 9.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Tout actionnaire a le droit de voter en personne ou par un mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'assemblée décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'ad-

ministration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi.

Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille, ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Dissolution - Liquidation

Art. 18. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Dispositions particulières

Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2001.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2002.

Souscription - Libération

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

Actionnaires	Capital souscrit EUR	Capital libéré EUR	Nombre d'actions
1) DAMIDOV LIMITED, préqualifiée.	125.000,-	125.000,-	500
2) GORDON SHIPPING CO, préqualifiée	125.000,-	125.000,-	500
Total:	250.000,-	250.000,-	1.000

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire instrumentant de sorte que la somme de deux cent cinquante mille euro (250.000,- EUR) se trouve à la disposition de la société.

Déclaration

Le notaire soussigné de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à dix millions quatre-vingt-quatre mille neuf cent soixante-quinze francs luxembourgeois (10.084.975,- LUF).

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ cent soixante mille francs luxembourgeois (160.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Maître Jim Penning, avocat, demeurant à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue,
 - b) Maître Pierre Olivier Wurth, avocat, demeurant à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue,
 - c) Maître Philippe Penning, avocat, demeurant à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire: MONTBRUN REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à L-2014 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
- 4.- L'adresse de la société et fixée à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
- 5.- La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de 3 années et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2003.
- 6.- L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un administrateur.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Krausemer, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2000, vol. 6CS, fol. 57, case 6. – Reçu 100.850 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 22 novembre 2000.

G. Lecuit.

(67080/220/289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2000.

STRATEGIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

—
STATUTS

L'an deux mille, le vingt octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. ALERTA BUSINESS CORP., ayant son siège social à Tortola, BVI,
 2. OPERATIONAL VENTURES S.A., ayant son siège social à Tortola, BVI,
 3. LUCAS CONSULTING S.A., ayant son siège social à Tortola, BVI,
- les trois ici représentées par Monsieur Jean Naveaux, conseil économique, demeurant à Latour, Belgique, en vertu de trois procurations sous seing privé données à Luxembourg, le 20 octobre 2000.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège Social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de STRATEGIA HOLDING S.A.

Art. 2. La siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré à tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales.

Elle peut en outre faite l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cent cinquante-cinq mille Euros (155.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cinq cents Euros (500,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors de son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de juillet à 15.00 heures et pour la première fois en 2001.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2000.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrite le capital comme suit:

1. ALERTA BUSINESS CORP., préqualifiée, soixante-quinze actions	75
2. OPERATIONAL VENTURES S.A., préqualifiée, deux cent vingt-cinq actions	225
3. LUCAS CONSULTING S.A., préqualifiée, dix actions	10
Total: trois cent dix actions	310

Les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de cent cinquante-cinq mille Euros (155.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à six millions deux cent cinquante-deux mille six cent quatre-vingt-cinq francs luxembourgeois (6.252.685,- LUF).

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ cent trente mille francs luxembourgeois (130.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
 - a) ALERTA BUSINESS CORP., préqualifiée,
 - b) OPERATIONAL VENTURES S.A., préqualifiée,
 - c) Monsieur Jean Naveaux, prénommé.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

INTERNATIONAL NET LTD, ayant son siège social à Nassau, Bahamas.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2006.

5. Le siège social de la société est fixé à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Monsieur Jean Naveaux, prénommé.

Réunion du conseil d'administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné, à l'unanimité, en conformité avec les pouvoirs leur conférés par les actionnaires, Monsieur Jean Naveaux, prénommé, comme administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Naveaux, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2000, vol. 6CS, fol. 59, case 11. – Reçu 62.527 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 20 novembre 2000.

G. Lecuit.

(67085/220/151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2000.

PLUMTREE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 61.371.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2000, vol. 546, fol. 39, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2000.

Signature

(66970/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

PLUMTREE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 61.371.

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg, le 13 avril 2000

L'assemblée était ouverte à 10.00 heures au siège social de la société.

L'assemblée était présidée par Monsieur Simon W. Baker, demeurant à Steinsel. Le président a désigné comme secrétaire Mademoiselle Corinne Néré, demeurant à Luxembourg. L'assemblée a élu Mademoiselle Dawn E. Shand, demeurant à Luxembourg comme scrutateur.

Le Président a déclaré qu'en accord avec la liste de présence ci-annexée la totalité des 1.250 actions était représentée et donc l'assemblée pourra discuter et décider avec validité les points repris à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

1. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits pour la période se clôturant au 31 octobre 1999.
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
3. Election du commissaire aux comptes.

Décisions

1. Le bilan et le compte de pertes et profits pour l'année sociale se terminant le 31 octobre 1999 n'étant pas encore disponibles, leur présentation est remise à une assemblée ultérieure.

2. Le résultat pour l'année sociale se terminant le 31 octobre 1999 n'étant pas encore disponible, la décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes a été remise à une assemblée ultérieure.

3. Le Commissaire aux Comptes actuel, AUDILUX LIMITED (Ile de Man), n'a pas été réélu et l'assemblée générale décide d'élire CARDINAL TRUSTEES LIMITED (Iles Vierges Britanniques) comme nouveau Commissaire aux Comptes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée était close à 10.15 heures.

S. W. Baker / C. Néré / D. E. Shand

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2000, vol. 546, fol. 39, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(66971/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

PLUMTREE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 61.371.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PLUMTREE S.A. tenue à Luxembourg, 24-28, rue Goethe, en date du 16 octobre 2000, que:

- Le bilan et le compte de pertes et profits pour l'exercice au 31 octobre 1999 sont approuvés
- La perte pour l'exercice est reportée aux comptes de l'année 2000
- Décharge est donnée aux administrateurs et à CARDINAL TRUSTEES LIMITED (Iles Vierges Britanniques), le Commissaire aux Comptes en fonction pendant la période et leur mandat est renouvelé pour l'exercice au 31 octobre 2000.

Pour extrait conforme
S. W. Baker
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2000, vol. 546, fol. 39, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(66972/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

MNE HOLDINGS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 65.160.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2000, vol. 546, fol. 45, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2000.

Pour MNE HOLDINGS S.A.H.
Société Anonyme Holding
SOFINEX S.A.
Société Anonyme
Signature

(66940/783/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

MNE HOLDINGS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 65.160.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2000, vol. 546, fol. 45, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2000.

Pour MNE HOLDINGS S.A.H.
Société Anonyme Holding
SOFINEX S.A.
Société Anonyme
Signature

(66941/783/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

NICOBA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 29.800.

—
Les comptes annuels ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 20 novembre 2000, vol. 546, fol. 29, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2000.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.
Signature

(66948/657/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

MINOTAURUS FILM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Ettelbruck.

R. C. Diekirch B 3.273.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2000, vol. 546, fol. 30, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(92989/999/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 novembre 2000.

NOVA INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.

H. R. Luxembourg B 20.804.

Die Gesellschaft LEWISVALE LTD mit Sitz in Dublin 2 (Irland), 12, Dame Street legt mit sofortiger Wirkung sein Mandat als Mitglied des Verwaltungsrates nieder.

Die Gesellschaft REMANSO FINANCE S.A. mit Sitz in (British Virgin Islands) Road Town Tortola, Wickhams Cay, 1, De Castro Street, Akara Bldg, 24 legt mit sofortiger Wirkung sein Mandat als Prüfungskommissar nieder.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 2. November 2000.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 84, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(66950/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

OMNIUM DE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 19.148.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 16 novembre 2000

Le siège social est transféré au 5, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 novembre 2000.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2000, vol. 546, fol. 47, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(66954/506/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2000.

CAMUS ENTERPRISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 78.285.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires réunie à Luxembourg le 15 novembre 2000 que:

- La démission de Monsieur Matthijs Bogers, administrateur, est acceptée.

- Monsieur Nico van der Hoven, domicilié au 2nd floor, Alphen Park, Constantia Main Road, Constantia 7806, Republic of South Africa, et Mr. J. Malherbe, domicilié au 2nd floor, Alphen Park, Constantia Main Road, Constantia 7806, Republic of South Africa, sont élus administrateurs de la société. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale de l'année 2006.

Luxembourg, le 15 novembre 2000.

D. C. Oppelaar / B. Zech

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2000, vol. 546, fol. 51, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67134/724/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2000.

**BEFOR, Société Anonyme Holding,
(anc. BYDIX).**

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 63.010.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 19 juin 2001 à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (02274/534/16)

Le Conseil d'Administration.

FIMADEL, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 62.075.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *19 juin 2001* à 16.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (02275/534/15)

Le Conseil d'Administration.

HIBOU, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 70.559.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *19 juin 2001* à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (02276/534/15)

Le Conseil d'Administration.

FININSTEEL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 53.253.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mardi *19 juin 2001* à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
- Rapport du Commissaire aux Comptes;
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000 et affectation des résultats;
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire Comptes;
- Renouvellement des mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
- Autorisation à conférer au Conseil d'Administration de convertir le capital social de la société de LUF en Euro dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02839/755/20)

Le Conseil d'Administration.

CUZINCO S.A., Société Anonyme Holding.
Registered office: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 9.709.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held at the address of the registered office, on *June 20, 2001* at 2.30 p.m., with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2000.
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
4. Elections.
5. Miscellaneous.

I (02277/534/15)

The board of directors.

E.F.E.C. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 45.817.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *20 juin 2001* à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

I (02278/534/16)

Le Conseil d'Administration.

LAMACO, Holdingaktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.
H. R. Luxemburg B 25.097.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am *20. Juni 2001* um 11.00 Uhr, an der Adresse des Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebnisuweisung per 31. Dezember 2000.
3. Beschlussfassung über die Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
4. Neuwahlen.
5. Verschiedenes.

I (02279/534/16)

Der Verwaltungsrat.

FROHFELD A.G., Holdingaktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.
H. R. Luxemburg B 23.200.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am *18. Juni 2001* um 11.00 Uhr, an der Adresse des Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebnisuweisung per 31. Dezember 2000.
3. Beschlussfassung über die Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.

- 4. Neuwahlen.
- 5. Verschiedenes.

I (02370/534/16)

Der Verwaltungsrat.

PARTIN S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 9.596.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETINGwhich is going to be held at the address of the registered office, on *June 20, 2001* at 11.30 a.m., with the following agenda:*Agenda:*

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2000.
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
4. Elections.
5. Miscellaneous.

I (02280/534/15)

The board of directors.

SUVIAN S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 8.515.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETINGwhich is going to be held at the address of the registered office, on *June 20, 2001* at 5.00 p.m., with the following agenda:*Agenda:*

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2000.
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
4. Elections.
5. Miscellaneous.

I (02281/534/15)

The board of directors.

U.P.I., UNION DE PARTICIPATIONS ET D'INVESTISSEMENTS, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C. Luxembourg B 41.793.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIREqui se tiendra le *19 juin 2001* à 11.30 heures au siège avec pour*Ordre du jour:*

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du Bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2000;
- Affectation du résultat au 31 décembre 2000;
- Suppression de la valeur nominale des actions;
- Augmentation du capital social à concurrence de 1.940,88 FRF pour le porter de son montant actuel à 901.940,88 FRF par incorporation du résultat reporté à due concurrence;
- Conversion du capital social de 901.940,88 FRF en 137.500,- EUR et modification subséquente de l'article 5 des statuts;
- Quitus aux Administrateurs et au Commissaire;
- Démission et nomination du Commissaire;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

I (02823/531/24)

Le Conseil d'Administration.

JOINT INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard Dr. Charles Marx.
R. C. Luxembourg B 63.562.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *14 juin 2001* à 10.30 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2000;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Divers.

I (02508/788/15)

Le Conseil d'Administration.

FINWASH S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard Dr. Charles Marx.
R. C. Luxembourg B 63.557.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le *14 juin 2001* à 10.30 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2000;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Divers.

I (02511/788/14)

Le Conseil d'Administration.

SOCIETE D'INVESTISSEMENTS FINANCIERS ET INDUSTRIELS A.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 24.395.

La première Assemblée Générale Extraordinaire convoquée pour le 25 mai 2001 à 9.30 heures n'ayant pu délibérer sur les points de l'ordre du jour faute de quorum de présence,

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi *5 juillet 2001* à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapports de gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000 et affectation des résultats;
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Mise en liquidation de la société;
- Nomination du liquidateur, Monsieur Pierre Schill.

Cette seconde Assemblée Générale Extraordinaire prendra les décisions quelle que soit la proportion de capital représentée à l'Assemblée, les résolutions pour être valables devront réunir au moins deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02844/755/23)

Le Conseil d'Administration.

SANTAMARIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 31.740.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *30 juin 2001* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 30 avril 2001 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (02524/795/15)

Le Conseil d'Administration.

ILLINOIS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 50.921.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 14 juin 2001 à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2000, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000.
4. Nominations statutaires.
5. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

I (02552/005/17)

Le Conseil d'Administration.

DARTEP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 69.988.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 14 juin 2001 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2000, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

I (02553/005/16)

Le Conseil d'Administration.

VALBEACH CONSTRUCTING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 16.396.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 14 juin 2001 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2000, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000.
4. Divers.

I (02558/005/15)

Le Conseil d'Administration.

ARAXA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 76.285.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 14 juin 2001 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2000, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000.
4. Divers.

I (02748/005/15)

Le Conseil d'Administration.

NOBEL CONSTRUCTING COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 16.419.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 14 juin 2001 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2000, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000.
4. Divers.

I (02751/005/15)

Le Conseil d'Administration.

WARNANT ET CIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 56.753.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de ladite Société Anonyme qui se tiendra le jeudi 14 juin 2001 à 14.30 heures au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de Luxembourg, à L-9759 Knaphoscheid, am Dahl 18
2. Modification afférente de l'article 2, alinéa 1^{er} des statuts
3. Suppression de la valeur nominale des actions
4. Conversion du capital social de LUF en EUR
5. Augmentation du capital social d'un montant adéquat en Euro en vue de porter le capital souscrit ainsi obtenu par conversion à 31.000,- EUR, sans création d'actions nouvelles
6. Libération intégrale
7. Remplacement des actions représentatives du capital souscrit de la société et création de nouvelles actions de façon à ce que le capital social de la société d'un montant de 31.000,- EUR soit représenté par 310 actions d'une valeur nominale de 100,- EUR, chacune entièrement libérée
8. Modification afférente de l'article 5, alinéa 1^{er}, des statuts

I (02809/000/22)

Le Conseil d'Administration.

CLARA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 72.299.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 18 juin 2001 à 11.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2000;
- approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000;
- affectation des résultats au 31 décembre 2000;
- ratification de la cooptation d'un administrateur et décharge accordée à l'administrateur démissionnaire;
- décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
- divers.

I (02763/000/18)

*Le Conseil d'Administration.***TEXTILCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C. Luxembourg B 40.730.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 14 juin 2001 à 17.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

I (02804/696/16)

*Le Conseil d'Administration.***F.I.G.A., FINANZ UND INVESTITIONSGESELLSCHAFT FÜR AFRIKA S.A.,****Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C. Luxembourg B 20.253.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 18 juin 2001 à 14.30 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du Bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2000;
- Affectation du résultat au 31 décembre 2000;
- Suppression de la valeur nominale des actions;
- Augmentation du capital social à concurrence de 183.677 LUF pour le porter de son montant actuel à 5.183.677,- LUF par incorporation du résultat reporté à due concurrence;
- Conversion du capital social de 5.183.677,- LUF en 128.500,- EUR et modification subséquente de l'article 5 des statuts;
- Quitus aux Administrateurs et au Commissaire;
- Démission et nomination du Commissaire;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

I (02824/531/25)

*Le Conseil d'Administration.***ZORINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C. Luxembourg B 45.926.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 14 juin 2001 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.

3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (02806/696/14)

*Le Conseil d'Administration.***EUROPEAN STEELHOLDING CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C. Luxembourg B 13.324.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *14 juin 2001* à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1998, 1999 et 2000.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

I (02807/696/16)

*Le Conseil d'Administration.***EURO ASSETS MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 68.804.

The Shareholders are hereby convened to attend the

ORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders to be held extraordinarily at the registered office on *June 15, 2001* at 4.00 p.m. to deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Acceptance of the resignation of Mrs Christelle Ferry as Director with the effective date as at February 19, 2001
2. Acceptance of the resignation of Mr Luc Robert as Director and Managing Director with the effective date as at February 19, 2001
3. Acceptance of the resignation of LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. as Director and Managing Director with immediate effect
4. Acceptance of the resignation of T.C.G. GESTION S.A. as Director with immediate effect
5. Discharge to the Directors and the Managing Directors for their services
6. Appointment of at least two new Directors
7. Acceptance of the resignation of C.A.S. SERVICES S.A. as Statutory Auditor
8. Discharge to the Statutory Auditor
9. Appointment of a new Statutory Auditor
10. To establish the renunciation of Mr Roland Sidler of his power of attorney with the effective date as at April 1, 2001
11. To grant full discharge to Mr Roland Sidler from further responsibilities in respect of the carrying out of his duties until his renunciation
12. Miscellaneous

In order to attend the Meeting of the company, the owners of shares will have to deposit their shares five clear days before the Meeting at the registered office of the company. The Shareholders who cannot attend the Meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to the registered office of the company to arrive not later than five clear days before the Meeting.

I (02893/710/32)

*The Board of Directors.***ACHELIA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 26.057.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi *20 juin 2001* à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration
- Rapport du Commissaire aux Comptes

- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000 et affectation des résultats
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
- Nominations statutaires

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02810/755/18)

Le Conseil d'Administration.

TRADEP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C. Luxembourg B 70.007.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 14 juin 2001 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2000, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000.
4. Divers.

I (02822/005/15)

Le Conseil d'Administration.

IBEROFINANCE, Société Anonyme.

Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 73.499.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le lundi 18 juin 2001 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000;
2. approbation du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux Comptes;
3. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. divers.

I (02901/000/14)

Le Conseil d'Administration.

NESSY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 61.907.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au 21, rue Glesener, L-1631 Luxembourg, le 21 juin 2001 à 11.30 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Discussion sur les différents points figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société TRAFIMET S.p.A. prévue en date du 26 juin 2001 en première convocation ou en date du 27 juin 2001 en deuxième convocation.
2. Décision relatives au point 1 mentionné ci-dessus et présentation éventuelle d'une liste de candidat au mandat d'Administrateur de la société TRAFIMET S.p.A. conformément à l'article 15 des statuts de ladite société.
3. Octroi des pouvoirs afin de représenter et de voter au nom et pour le compte de la société NESSY S.A. à l'Assemblée Générale Ordinaire de la société TRAFIMET S.p.A.
4. Divers.

La convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire de TRAFIMET S.p.A., prévue en date du 26 juin 2001 en première convocation ou en date du 27 juin 2001 en deuxième convocation, est à la disposition des actionnaires sur demande au siège de la société.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs titres et de faire parvenir leur mandat au moins cinq jours avant la date de l'assemblée au siège social de la société.

I (02837/802/24)

Le Conseil d'Administration.

KEERSMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 34.936.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 19 juin 2001 à 11.00 heures à Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des rapports du conseil d'administration et du commissaire
2. Discussion et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000
3. Vote sur la décharge des administrateurs et du commissaire
4. Affectation du résultat
5. Nominations statutaires
6. Divers

Tout actionnaire désirant être présent ou représenté à l'assemblée générale devra en aviser la société au moins cinq jours francs avant l'assemblée.

Aucun quorum n'est requis pour la tenue de cette assemblée. Les décisions de l'assemblée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

I (02840/255/22)

Le Conseil d'administration.

FELIX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 31.461.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 19 juin 2001 à 11.00 heures à Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des rapports du conseil d'administration et du commissaire
2. Discussion et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000
3. Vote sur la décharge des administrateurs et du commissaire
4. Affectation du résultat
5. Divers

Tout actionnaire désirant être présent ou représenté à l'assemblée générale devra en aviser la société au moins cinq jours francs avant l'assemblée.

Aucun quorum n'est requis pour la tenue de cette assemblée. Les décisions de l'assemblée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

I (02842/255/21)

Le conseil d'administration.

LIPA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 47.196.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 19 juin 2001 à 10.00 heures à Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des rapports du conseil d'administration et du commissaire
2. Discussion et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000
3. Vote sur la décharge des administrateurs et du commissaire
4. Affectation du résultat
5. Vote conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

Tout actionnaire désirant être présent ou représenté à l'assemblée générale devra en aviser la société au moins cinq jours francs avant l'assemblée.

Aucun quorum n'est requis pour la tenue de cette assemblée. Les décisions de l'assemblée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

I (02841/255/22)

Le conseil d'administration.

GERHOLD - GESTION ET INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 42.588.

La première Assemblée Générale Extraordinaire convoquée pour le 25 mai 2001 à 10.00 heures n'ayant pu délibérer sur les points de l'ordre du jour faute de quorum de présence,

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 5 juillet 2001 à 11.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Mise en liquidation de la société;
- Nomination du liquidateur, Monsieur Pierre Schill.

Cette seconde Assemblée Générale Extraordinaire prendra les décisions quelle que soit la proportion de capital représentée à l'Assemblée, les résolutions pour être valables devront réunir au moins deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02843/755/20)

Le Conseil d'Administration.

MYRIADE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 16.191.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mardi 19 juin 2001 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
- Rapport du Commissaire aux Comptes;
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000 et affectation des résultats;
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02867/755/18)

Le Conseil d'Administration.

GOFINCO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 69.850.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 11 juin 2001 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Pour assister à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs titres au porteur cinq jours francs au moins avant la date fixée pour l'Assemblée au siège social, 9B, boulevard du Prince Henri à Luxembourg.

I (02869/000/19)

Le Conseil d'Administration.

SAILBOAT HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 44.497.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 19 juin 2001 à 10.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et attribution du résultat au 31 décembre 2000.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nomination de StenGest, S.à r.l. avec siège social à Luxembourg aux fonctions de Commissaire aux Comptes en remplacement de SANINFO, S.à r.l., démissionnaire, avec mission à partir des comptes au 31 décembre 2001.
5. Divers

I (02897/000/17)

Le Conseil d'Administration.

INVESTING PARTNERS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 37.818.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mardi 19 juin 2001 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
- Rapport du Commissaire aux Comptes;
- Approbation des comptes annuels au 31 mars 2001 et affectation des résultats;
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Renouvellement des mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02898/755/18)

Le Conseil d'Administration.

VEDOHEIMA, Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve.
R. C. Luxembourg B 12.500.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 21 juin 2001 à 10.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Rapport du Commissaire à la liquidation, Monsieur Pierre Schill.
2. Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation.
3. Clôture de la liquidation.
4. Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02899/755/17)

Le Conseil d'Administration.

ABITIBI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 78.311.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 21 juin 2001 à 14.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
- Rapport du Commissaire aux Comptes;

- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000 et affectation des résultats;
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02900/755/18)

Le Conseil d'Administration.

PERGAME S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 47.662.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 8 juin 2001 à 10.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Nomination des administrateurs et du commissaire.
5. Divers.

II (01891/660/15)

Pour le Conseil d'Administration.

SPRING MULTIPLE 99 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 69.424.

Les actionnaires sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 8 juin 2001 à 11.00 heures au siège social, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transformation de 800 actions de commanditaire de classe A' appartenant à des Actionnaires Commanditaires résident en Argentine, mais ayant souscrit via leur employeur suisse, en Actions de commanditaire de classe A avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001.
2. Changement subséquent de l'article 5, alinéa 1^{er} des statuts de la société avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001.
3. Suppression des deuxième et troisième alinéas de l'article 7.
4. Introduction, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001, d'une référence à la classe d'actions A' aux alinéas 2 et 5 de l'article 7, qui s'ajoute aux références faites aux actions de classe A et de classe B et remplacement, dans l'alinéa 2, de la référence faite à l'article 10 (xii) par une référence à l'article 10 (xi).
5. Introduction, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001, d'une référence à la classe d'actions A', à l'alinéa 1^{er} de l'article 10, au paragraphe (ii), alinéas 1^{er} et 2, et au paragraphe (iii) qui s'ajoute aux références faites aux actions de classe A.
6. Suppression, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001, du paragraphe (iv) de l'article 10 et renumérotation des paragraphes suivants de l'article 10.
7. Changement, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001, à l'article 10 paragraphe (vii) et (viii) nouveau des références aux paragraphes (vi), (ix) et (x) qui deviennent des références aux paragraphes (v), (viii) et (ix) respectivement.

SPRING MULTIPLE, S.à r.l.

Gérant Commandité

II (02605/005/27)

KINASE HOLDING S.A., Société Anonyme.
Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 47.588.

Mssrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on June 7, 2001 at 2.30 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 1999 and 2000
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor

4. Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915

5. Miscellaneous

II (02098/795/16)

The Board of Directors.

SICEA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 28.915.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 juin 2001 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (02099/795/16)

Le Conseil d'Administration.

EXOR GROUP, Société Anonyme.

Registered Office: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 6.734.

Our Shareholders are invited to attend on Wednesday, June 6, 2001, at 10.45 a.m. in Luxembourg at 22-24, boulevard Royal, the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders with the following agenda:

Agenda:

Change of the date of the Ordinary Annual General Meeting of Shareholders.

In order to be able to attend the extraordinary meeting of shareholders, holders of bearer shares will have to deposit their bearer shares five clear days before the date of the meeting at the Registered Office of the company or with one of the following banks:

- in Luxembourg: DEXIA, BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG;
- in Italy: all the leading banks;
- in Switzerland: CREDIT SUISSE, BANCA COMMERCIALE ITALIANA (SUISSE);
- in France: LAZARD FRERES & CIE; SOCIETE GENERALE;
- in the Federal Republic of Germany: COMMERZBANK;
- in Great Britain: UBS WARBURG, LAZARD BROTHERS & CO.;
- in the Netherlands: ABN-AMRO BANK N.V.;
- in Belgium: BANQUE BRUXELLES LAMBERT.

Every shareholder may be represented at the shareholders' meeting by a proxy, who need not himself (herself) be a shareholder.

II (02717/000/27)

The Board of Directors..

INTERNATIONAL REAL ESTATE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 70.426.

Mssrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on June 7, 2001 at 9.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 1999 and 2000
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous.

II (02100/795/14)

The Board of Directors.

HIPERMARK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 13.468.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 juin 2001 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (02101/795/14)

Le Conseil d'Administration.

EXOR GROUP, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 6.734.

Our Shareholders are invited to attend on Wednesday, June 6, 2001, at 11.00 a.m. in Luxembourg at 22-24, boulevard Royal, the

ORDINARY ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders with the following agenda:

Agenda:

1. Directors' Reports.
2. Auditors' Reports.
3. Approval of the Consolidated and Parent Only Financial Statements for the year ended December 31, 2000.
4. Appropriation of 2000 net income of the parent company.
5. Discharge of Directors and Auditors.

In order to be able to attend the ordinary annual meeting of shareholders, holders of bearer shares will have to deposit their bearer shares five clear days before the date of the meeting at the Registered Office of the company or with one of the following banks:

- in Luxembourg: DEXIA, BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG;
- in Italy: all the leading banks;
- in Switzerland: CREDIT SUISSE, BANCA COMMERCIALE ITALIANA (SUISSE);
- in France: LAZARD FRERES & CIE; SOCIETE GENERALE;
- in the Federal Republic of Germany: COMMERZBANK;
- in Great Britain: UBS WARBURG, LAZARD BROTHERS & CO.;
- in the Netherlands: ABN-AMRO BANK N.V.;
- in Belgium: BANQUE BRUXELLES LAMBERT.

Every shareholder may be represented at the shareholders' meeting by a proxy, who need not himself (herself) be a shareholder.

Shareholders may, on and after May 22nd, 2001, inspect at DEXIA, BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, the reports of the Board of Directors and the annual financial statements.

II (02718/000/33)

The Board of Directors.

C.F.T. FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 36.350.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 8 juin 2001 à 16.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (02265/534/15)

Le Conseil d'Administration.

NEW CO HOLDING LUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 76.893.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement à l'adresse du siège social, le 8 juin 2001 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

II (02266/534/15)

Le Conseil d'Administration.

COLDEG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 19.685.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement à l'adresse du siège social, le 8 juin 2001 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (02267/534/15)

Le Conseil d'Administration.

PRADA LUX, Société Anonyme.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 63.654.

No quorum having been reached at the first Meeting held on 11th of May 2001, at 14.00, a

SECOND MEETING

of the holders of PRADA LUX, Société Anonyme (the «Company»), ITL 250,000,000,000 Floating Rate Notes due May 2003 will be held in the offices of IMI BANK (LUX) S.A. at 8, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg on 13th of June 2001 at 14.00 to deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Amendment to article 4. (2) (a) of the Terms and Conditions of the Note: Modification of the amount of the minimum Total Consolidated Adjusted Stockholders' Equity from its current amount of one hundred billion Italian Liras (ITL 100.000,000,000.-) up to three hundred billion Italian Liras (ITL 300,000,000,000.-).
2. Amendment to article 4. (4) of the Terms and Conditions of the Note: Modification of the existing definition of the Total Consolidated Adjusted Stockholder's Equity.

No quorum of presence is required for the second Meeting. In the Meeting, a majority of two thirds will be required for resolutions on the items of the agenda.

If you wish to attend and vote at the Meeting, you must produce at the Meeting either your Note(s) or a valid voting certificate issued by the Fiscal and Principal Paying Agent.

If you do not wish to attend and vote at the Meeting in person, you may either deliver your Note(s) or voting certificate(s) to the person whom you wish to attend on your behalf or give a voting instruction (on a voting instruction form available from the specified office of the Fiscal and Principal Paying Agent) instructing the Fiscal and Principal Paying Agent to appoint a proxy to attend and vote at the Meeting in accordance with your instructions.

For the purpose of obtaining voting certificates or appointing proxies, the holders are required to deposit their Notes at the latest three business days prior to the Meeting at the office of BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A. at 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg (attention: Agency Administration - Phone (+352) 4242-4515 - Fax (+352) 4242-2887).

In case of Notes held through CLEARSTEAM BANKING, Luxembourg or EUROCLEAR BANK, Brussels, voting instructions are to be given in accordance with the current procedures of CLEARSTREAM BANKING or EUROCLEAR BANK.

PRADA LUX S.A

The Board of Directors

II (02305/250/35)

JURIAN S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 53.535.

Messrs shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held on *June 7, 2001* at 14.00 o'clock at the head office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2000
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor
4. Elections
5. Miscellaneous

II (02315/534/15)

The Board of Directors.

FINANTER INCORPORATION, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 12.790.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *7 juin 2001* à 11.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2000;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. nominations statutaires;
5. divers.

II (02406/006/15)

Le Conseil d'administration.

LABMED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 42.028.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *5 juin 2001* à 9.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes pour l'année 2000.
2. Approbation du Bilan et du compte de Profits et Pertes pour l'année 2000.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Pour assister à cette assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres au siège social cinq jours avant l'assemblée.

II (02341/502/16)

LORICA S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 24.501.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *7 juin 2001* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra consécutivement à l'issue de l'assemblée générale ordinaire avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Conversion en euro du capital social en conformité avec les dispositions de la loi du 10 décembre 1998

II (02542/506/22)

Le Conseil d'Administration.

MARITE HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 41.331.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *5 juin 2001* à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes pour l'année 2000.
2. Approbation du Bilan et du compte de Profits et Pertes pour l'année 2000.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Pour assister à cette assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres au siège social cinq jours avant l'assemblée.

II (02342/502/16)

PERCONSULT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 40.759.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *8 juin 2001* à 17.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2000;
- b. rapport du Commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2000;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. conversion du capital social en euro;
- g. délibération conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
- h. divers.

II (02405/045/19)

Le Conseil d'Administration.

I.A.I. HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 38.179.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *5 juin 2001* à 16.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes pour l'année 2000.
2. Approbation du Bilan et du compte de Profits et Pertes pour l'année 2000.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Pour assister à cette assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres au siège social cinq jours avant l'assemblée.

II (02343/502/16)

IFONAS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 40.023.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 5 juin 2001 à 8.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes pour l'année 2000.
2. Approbation du Bilan et du compte de Profits et Pertes pour l'année 2000.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Pour assister à cette assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres au siège social cinq jours avant l'assemblée.

II (02344/502/16)

PHOCEA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 46.838.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 7 juin 2001 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra consécutivement à l'issue de l'assemblée générale ordinaire avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Conversion en euro du capital social en conformité avec les dispositions de la loi du 10 décembre 1998

II (02543/506/22)

Le Conseil d'Administration.

C.D.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 11.960.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 6 juin 2001 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 mars 2001, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2001.

4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.

5. Divers.

II (02421/005/16)

Le Conseil d'Administration.

GUYAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 58.825.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des Actionnaires qui aura lieu le 12 juin 2001 à 11.00 heures à Luxembourg, au siège social, 38, boulevard Joseph II, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2000.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
5. Nominations statutaires
6. Divers.

Les Actionnaires qui désirent assister à cette assemblée sont priés de déposer leurs parts sociales cinq jours francs avant l'assemblée au siège social de la société.

II (02467/657/20)

Le Conseil d'Administration.

RHEINGOLD S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 18.854.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer, le 7 juin 2001 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Suppression de la mention de la valeur nominale des actions de la Société.
- 2) Conversion du capital social de la Société de Francs luxembourgeois en Euro au cours de change de 40,3399 Francs luxembourgeois=1,- Euro ce qui induit un capital social exprimé en Euro d'un montant de deux cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent soixante-douze virgule vingt-trois Euro (EUR 297.472,23).
- 3) Augmentation du capital social de la Société à concurrence de deux mille cinq cent vingt-sept Euro virgule soixante-dix-sept (EUR 2.527,77) pour le porter de son montant actuel de deux cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent soixante-douze virgule vingt-trois Euro (EUR 297.472,23) à un montant de trois cent mille Euro (EUR 300.000,-), par incorporation de bénéfices reportés.
- 4) Conversion du capital autorisé de Francs luxembourgeois en Euro au cours de change de 40,3399 Francs luxembourgeois=1,- Euro, ce qui induit un capital autorisé exprimé en Euro d'un montant de quatre cent quatre-vingt-quinze mille sept cent quatre-vingt-sept virgule zéro cinq Euro (EUR 495.787,05).
- 5) Augmentation du capital autorisé de la Société à concurrence de quatre mille deux cent douze virgule quatre-vingt-quinze Euro (EUR 4.212,95) pour le porter de son montant actuel de quatre cent quatre-vingt-quinze mille sept cent quatre-vingt-sept virgule zéro cinq Euro (EUR 495.787,05) à un montant de cinq cent mille Euro (EUR 500.000,-), par incorporation de bénéfices reportés.
- 6) Renouvellement de l'autorisation du conseil d'administration à émettre des actions en une ou plusieurs tranches dans les limites du capital autorisé pour une période de cinq ans.
- 7) Introduction d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) par action.
- 8) Modification de l'article 5 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:
«Le capital social est fixé à trois cent mille Euro (EUR 300.000,-). Il est représenté par douze mille (12.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées.
Le capital autorisé est de cinq cent mille Euro (EUR 500.000,-), représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.»
- 9) Délégation de pouvoirs.

II (02472/267/37)

Le Conseil d'Administration.

NEVER END FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 7-11, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 76.307.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 6 juin 2001 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2000, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000.
4. Divers.

II (02477/005/15)

Le Conseil d'Administration.

I.E.M.A.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 57.226.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 6 juin 2001 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2000, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (02478/005/16)

Le Conseil d'Administration.

SUNA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 7.939.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 7 juin 2001 à 10.00 heures au siège social

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 2000.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2000 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (02500/755/16)

Le Conseil d'Administration.

NADAR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 24.067.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 8 juin 2001 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (02499/506/15)

Le Conseil d'Administration.

CONTITRANS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 30.583.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 7 juin 2001 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
6. Nominations statutaires
7. Divers

II (02517/029/19)

Le Conseil d'administration.

POLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 36.319.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement à l'adresse du siège social, le 8 juin 2001 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (02532/534/15)

Le Conseil d'Administration.

CORINTHE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 35.967.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, le 7 juin 2001 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

II (02518/029/19)

Le Conseil d'administration.

INTERCITY DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 48.009.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 7 juin 2001 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
7. Divers

II (02519/029/20)

*Le Conseil d'administration.***SINAGUA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 46.841.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 7 juin 2001 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (02544/506/15)

*Le Conseil d'Administration.***SOCIETE POUR L'INVESTISSEMENT EN AFRIQUE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 20.288.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 8 juin 2001 à 10.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

II (02549/506/16)

*Le Conseil d'Administration.***CHACAL S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 18.010.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 8 juin 2001 à 11.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra consécutivement à l'issue de l'assemblée générale ordinaire avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Conversion en euro du capital social en conformité avec les dispositions de la loi du 10 décembre 1998

II (02545/506/21)

Le Conseil d'Administration.

D.F. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 44.663.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 8 juin 2001 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (02546/506/15)

Le Conseil d'Administration.

BUVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 31.522.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 8 juin 2001 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport du liquidateur, Monsieur Bernard Ewen.
- Nomination du Commissaire à la liquidation.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02647/755/15)

Le Conseil d'Administration.

RISLA S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 18.531.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 8 juin 2001 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (02548/506/15)

Le Conseil d'Administration.

LYCORIS ENTREPRISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 22.207.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 8 juin 2001 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires

5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra consécutivement à l'issue de l'assemblée générale ordinaire avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Conversion en euro du capital social en conformité avec les dispositions de la loi du 10 décembre 1998

II (02547/506/22)

Le Conseil d'Administration.

BRICKEDGE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 56.635.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 juin 2001 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant.
5. Divers.

II (02570/696/15)

Le Conseil d'Administration.

HERMINA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 6.611.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le mercredi 6 juin 2001 à 16.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000;
2. approbation du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux Comptes;
3. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. conversion de la monnaie d'expression du capital social de Francs Luxembourgeois en Euro et modification de l'article y afférent des statuts;
5. divers.

II (02722/000/17)

Le Conseil d'Administration.

MARTUR FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 29.516.

The Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on June 7, 2001 at 2.30 p.m. at the registered office with the following

Agenda:

- To receive and adopt the Management Report of the Directors;
- To receive and adopt the Report of the Auditor for the financial year ended December 31, 2000;
- To receive and adopt the annual accounts and appropriation of earnings for the year ended December 31, 2000;
- To grant discharge to the Directors and to the Auditor in respect of the execution of their mandates to December 31, 2000;
- To renew the Director's and the Statutory Auditor's mandates.
- To authorize the Board of Directors to undertake the legal steps in order to change the capital of the Company from LUF into Euro in accordance with the law of December 10, 1998.

In order to attend the meeting, the owners of bearer shares are required to deposit their shares not less than five clear days before the date of the meeting at the Registered Office.

II (02646/755/21)

The Board of Directors.

SWEETVEST S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 52.253.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi 8 juin 2001 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
- Rapport du Commissaire aux Comptes;
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000 et affectation des résultats;
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02648/755/18)

Le Conseil d'Administration.

DIVERSIFIED SECURITIES FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 57.138.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

de notre Société qui aura lieu le 7 juin 2001 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du réviseur d'Entreprises agréé.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000 et affectation des résultats.
3. Décharge aux administrateurs.
4. Réélection des administrateurs et du Réviseur d'Entreprises agréé pour un terme d'un an.
5. Divers.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la simple majorité des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires doivent déposer leurs actions au porteur pour le 30 mai 2001 au plus tard au siège de KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg. Des procurations sont disponibles au siège de la SICAV.

II (02679/755/22)

Le Conseil d'Administration.

SOCIETE FINANCIERE D'OCTOBRE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 35.865.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi 8 juin 2001 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
- Rapport du Commissaire aux Comptes;
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000 et affectation des résultats;
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Renouvellement des mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
- Autorisation à conférer au Conseil d'Administration pour entreprendre les démarches en vue de la conversion du capital de la société de BEF en Euro dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02649/755/20)

Le Conseil d'Administration.

BGP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 238, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 37.588.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la société anonyme BGP S.A., prédésignée, sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de ladite société anonyme qui se tiendra le mercredi *6 juin 2001* à 16.00 heures à L-8077 Bertrange, 238, rue de Luxembourg, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapport de gestion et rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2000
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000
3. allocation du résultat pour la période s'achevant le 31 décembre 2000
4. quitus aux administrateurs
5. quitus au commissaire aux comptes
6. décision à prendre dans le cadre des dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
7. pouvoirs à donner
8. questions diverses.

II (02682/000/20)

Le Conseil d'Administration.

CONSTRUCTION ET GESTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 19.215.

La Gérance a l'honneur de convoquer Messieurs les associés par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *6 juin 2001* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport du Gérant.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2000, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner à la Gérance pour l'exercice de son mandat au 31 décembre 2000.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

II (02723/005/16)

La Gérance.